

3. EXTRAIT DU PLAN DE DELIMITATION EN ZONE MODIFIE



Sources : Normandie Vue du ciel

Elaboration du POS approuvée le : 10/12/1976
1ère modification du POS approuvée le : 23/09/1999

Révision du PLU prescrite le : 03/05/2005
Révision du PLU arrêtée le : 28/06/2007
Révision du PLU approuvée le : 25/02/2008

1^e Modification du PLU approuvée le : 17/11/2010
2^e Modification du PLU approuvée le : 11/04/2014

UC : zone Urbaine Centrale

Secteur UCa : secteur Urbain Central autorisant l'implantation de commerces plus importants

UR : zone Urbaine Résidentielle

Secteur URa : secteur Urbain Résidentiel de faible densité

UI : zone Urbaine Industrielle

UE : zone Urbaine d'activité Economique

UM : zone Urbaine Mixte

AUR : zone A Urbaniser Résidentielle

SecteurAURa : secteur A Urbaniser Résidentiel lié au renforcement de desserte à réaliser dans le cadre d'une opération d'ensemble

SecteurAURb : secteur A Urbaniser Résidentiel lié au renforcement de desserte réaliser au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes

N : zone Naturelle

Secteur Ns : Seine

Secteur NI : Loisirs

Secteur Np : Paysagé

Secteur Nn : Natura 2000

A : zone Agricole

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ Limite communale

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ Limite de zone

- - - - - Limite de secteur

□ □ □ □ □ □ □ □ Espaces boisés classés en application du L130.1 et R123.11.a

● ● ● ● ● ● ● ● Alignements boisés classés / arbres remarquables en application du L130.1 et R123.11.a

○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ Haies boisées à reconstituer en application du L123-1-5 et R123-11-h

□ □ □ □ □ □ □ □ Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts en application du R123.11.d

□ □ □ □ □ □ □ □ Emplacement réservé lié à la mixité sociale de l'habitat en application de l'article L123-2-b

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ Immeuble à protéger ou à mettre en valeur en application du R123.11.h

□ □ □ □ □ □ □ □ Espaces publics et/ou paysagé à protéger ou à créer en application du R123.11.h

□ □ □ □ □ □ □ □ Zone d'expansion des ruissellements en application du R123.11.b

□ □ □ □ □ □ □ □ Zone Inondée en application du R123.11.b

□ □ □ □ □ □ □ □ Zone R1 d'expansion des crues très exposée en application du R123-11.b

□ □ □ □ □ □ □ □ Zone R2 d'expansion des crues très exposée en application du R123-11.b

□ □ □ □ □ □ □ □ Zone B1 d'expansion des crues modérément exposée en application du R123-11.b

□ □ □ □ □ □ □ □ Zone B2 d'expansion des crues modérément exposée en application du R123-11.b

→ Secteur concerné par des axes de ruissellement non pourvus de zones d'expansion en application du R123.11.b

→ Zone de risque liée à la présence de ravine en application du R123.11.b

□ □ □ □ □ □ □ □ Zone de risque liée aux effondrements de falaises en application du R123.11.b

